

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Convocation
17/04/2026
Date d'affichage
17/04/2026

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Secrétaire : A. BRONISEL

FIXATION DES TARIFS DE CARTES DE PECHE

Suite aux élections municipales, la trésorerie demande une actualisation de la délibération fixant les tarifs de cartes de pêche.

Les tarifs sont les suivants :

- A la journée : 10 €
- Habitant de Bussy à l'année : 25 €
- Extérieur de Bussy à l'année : 50 €
- Vacances juillet août : 25 €
- Personnel de la gendarmerie de Migennes à l'année : 25 €
- Gratuit pour le personnel communal.
- Enfant gratuit jusqu'à 16 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
A. BRONISEL



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

